



**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 5 mai 2025 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**354 à 358, rue Victoria**

Demande déposée le 17 mars 2025 par M. Sylvain Bélair, concernant le lot 3 142 725 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé au 354 à 358, rue Victoria.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour la transformation de l'immeuble existant en quadruplex, une marge avant de 4,7 mètres alors que le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 prévoit une marge avant de 7,5 mètres.

Donné à Magog, le 15 avril 2025.

---

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière